25me Année — N° 5427 BUREAUX : RUE NEUVE, 17 UN NUMÉRO 15 CENTIMES BUREAUX: RUE NEUVE, 17 Samedi 1er Mars 1879

Propriétaire-Gérant
ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS:
Roubaix-Tourcoing : Trois mois. . 13.50
» » Six mois. . . 26.»»
» » Un an . . . 50.»»

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, trois mois. . . . . 15 fr.
La France et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des Abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le *JOURNAL DE ROUBAIX* est désigné pour la publication des *ANNONCES LÉGALES* et *JUDICIAIRES*

Propriétaire-Gérant
ALFRED REBOUX

INSERTIONS:
Annonces : la ligne. . . 20 c.
Réclames : » . . . 30 c.
Faits divers : » . . . 50 c.
On peut traiter à forfait pour les abonnements d'annonces.

Les abonnements et les annonces sont reçues à *Roubaix*, au bureau du journal, à *Lille*, chez M. Quarré, libraire, Grande-Place; à *Paris*, chez MM. Havas, Laffite et Cie, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, (place de la Bourse); à *Bruxelles*, à l'Office de Publicité.

BOURSE DE PARIS DU 28 FÉVRIER

Cours à terme de 1 h. 12, communiqués par MM. A. MAIRE et H. BLUN, 69, rue Richelieu, Paris.

VALEURS	Cours du jour	Cours précéd.
3 0/0 amortissable. . .	79 50 .I.	79 475 I.
Rente 3 0/0.	77 20 .I.	77 20 .I.
Rente 5 0/0.	112 10 .I	111 45 .I.
Italien 5 0/0.	75 95	76 15 .I
Turc 5 0/0	12 60	12 50
Act. Nord d'Espagne .	262 50	262 50
Act. Gaz.	1297 50	1296 25
Act. B. de Paris P.-B.	700 00	700 00
Act. Mob. Français. .	000 00	490 00
Act. Lombards . . .	151 25	150 00
Act. Autrichiens. . .	535 00	532 50
Act. Mob. Espagnol. .	737 50	738 75
Act. Suez	705 00	706 25
Act. Banque Ottom. .	495 25	495 00
Oblig. Egypt. uni . .	241 25	240 00
Act. Fon. France. . .	751 25	753 75
Florin d'Autriche . .	66 12	66 60
Act. Saragosse. . . .	346 25	345 00
Emp. Russe 1877. . .	87 7/8	87 25
Délégations Suez. . .	618 75	620 00
Florin Hongrois . . .	73 7/16	72 95
Espagne extérieur . .	» »	13 9/16
Consolidés	» »	97 0/0

Ces cours sont affichés chaque jour, vers 1 h. 1/2, chez MM. A. Maire et H. Blum, 276, rue du Collége, à Roubaix.

BOURSE DE PARIS (Service gouvernemental)	28 FÉV.	27 FÉV.
3 0/0	77 60 ./.	77 25 ./.
3 0/0 amortissable . .	79 60 ./.	79 50 ./.
4 1/2 0/0.	111 00	111 00
Emprunts 5 0/0. . .	111 750/0	111 40 ./.

Service particulier Journal de Roubaix	28 FÉV.	27 FÉV.
Act. Banque de France.	3030 00	3100 00
» Société générale. .	480 00	478 00
» Créd. f. de France.	751 00	753 00
» Chemin autrichien.	533 00	532 00
» Lyon.	1112 00	1110 00
» Est	700 00	697 00
» Ouest	780 00	778 00
» Nord.	1402 00	1400 00
» Midi	837 00	840 00
» Suez	705 00	706 00
6 % Péruvien . . .	00 00	00 00
Act. Banq. ottom. (anc.)	000 00	000 00
» Banq. ottom. (nou.)	498 00	495 00
Londres court. . . .	25 26 50	25 26 00
Créd. Mob. (act. nouv.)	471 00	470 00
Turc	12 70	12 62

DÉPÊCHES COMMERCIALES

New-York, 28 février.

Change sur Londres, 4,85 75; change sur Paris, 5,16 25; 100.
Café good fair, (la livre) 13 3/4, 14 »/».
Café good Cargoes, (la livre) 14 1/2, 14 3/4.
Inanimé.

Dépêches de MM. Schlagdenhauffen et Cie, représentés à Roubaix par M. Bulteau-Grymonprez :

Havre, 28 février.

Ventes 300 b. Marché calme.

Liverpool, 28 février.

Ventes 8,000 b. Marché inchangé.

New-York, 28 février.

New-York, 9 3/4.
Recettes 90,000 b.
New-Orléans low middling 70 »/».
Savannah » » 68 »/».

ROUBAIX 28 FÉVRIER 1879

BULLETIN DU JOUR

Ainsi que nous l'avions annoncé, M. le ministre des finances s'est rendu hier au sein de la Commission du budget pour lui faire connaître officiellement son avis au sujet de la conversion. M. Léon Say a démenti tous les bruits qui ont circulé à ce propos depuis quelques jours et il a déclaré que suivant son avis, « la conversion serait inopportune et dangereuse dans les circonstances actuelles. »

D'après une autre version, M. le ministre des finances aurait déclaré qu'il ne présenterait aucun projet relatif à la conversion du 5 0/0 au cours de la session actuelle.

Cette déclaration très-nette a fait une vive impression sur les membres de la commission du budget, qui a immédiatement discuté la question. Après un débat très-animé dans lequel les partisans de la conversion ont vivement combattu la déclaration du ministre, la Commission, par 18 voix contre 7, s'est ralliée à l'avis de M. Léon Say.

Le projet de conversion est sinon enterré du moins ajourné à l'année prochaine et d'ici là il peut se produire cent incidents de nature à éloigner encore pour plusieurs années cette éventualité si fâcheuse pour les porteurs de rente 5 0/0.

Il faut se féliciter de ce résultat pour les 500,000 familles qui étaient sous le coup d'une réduction plus ou moins considérable de leurs revenus. Après le patriotisme dont les souscripteurs de 5 0/0 ont fait preuve en 1871 et en 1872, on leur devait bien de prendre en considération sérieuse leur situation qui est à tous égards digne d'intérêt.

Le ministre a donc eu raison de parler comme il l'a fait: il ne faut regretter qu'une chose, c'est qu'il n'ait pas tenu plus tôt ce langage si rassurant; il eut mis fin à des manœuvres de Bourse dont le public a été victime au profit d'une spéculation éhontée. Depuis trois jours, les plus gros agioteurs de Paris, avaient pesé sur les cours de nos rentes sous le prétexte que la conversion était imminente : de près de 113 francs, le 5 0/0 était tombé à 109 francs. Hier, cette valeur s'est relevée à 112 francs et elle reste 111,45 gagnant 1 fr. 75 cent. sur le dernier cours de la veille. Les millions gagnés par la spéculation dans cette campagne inqualifiable ont été perdus par l'Espagne; le tour est joué, et à l'heure qu'il est, tout le monde décline la responsabilité des nouvelles mises en circulation au sujet de la conversion.

Ces violentes secousses subies depuis quelques jours par le 5 0/0 ont provoqué à la Bourse une crise d'autant plus terrible que c'est aujourd'hui que commencent les opérations de la liquidation et que les pertes sont immenses. On redoute de nombreux sinistres parmi les maisons de second ordre et les petits spéculateurs, mais on ne connaîtra pas avant lundi, toute l'étendue du mal causé par ce coup de Jarnac financier.

Discours du Pape

AUX JOURNALISTES CATHOLIQUES

Voici la traduction du discours que Notre Saint-Père le Pape Léon XIII a prononcé, en réponse à l'Adresse qui lui avait été présentée par Mgr Tripepi, dans l'audience accordée aux représentants de la presse catholique, le samedi 22 février :

« Notre cœur est aujourd'hui rempli d'une grande joie et d'une suave allégresse en voyant votre grand nombre, fils bien-aimés, qui, répondant aux vœux et aux désirs d'un des prélats distingués de notre maison, êtes venus de toutes les parties du monde pour nous donner, au commencement de la seconde année de notre pontificat, en votre nom et aux de tous les écrivains des journaux catholiques, un public témoignage de la fidélité et du sincère attachement que vous nous portez dans votre cœur. La pleine obéissance et le dévouement à la chaire de Pierre dont vous faites solennellement profession par vos actes et par vos paroles, l'ardent amour de la religion et le généreux courage avec lequel vous avez entrepris la défense des droits de la vérité et de la justice, vous désignent à nos regards comme un bataillon de soldats d'élite, expérimenté dans la guerre, bien armé, prêt, au signal du général, à s'élancer là où l'ennemi est le plus nombreux et à faire le sacrifice de la vie.

» Notre joie est d'autant plus grande que nous sentons combien ce temps manque de ces secours et de vaillants défenseurs de ce nouveau genre. En effet, du moment qu'a été conquise cette liberté effrénée qu'il serait plus vrai d'appeler licence de publier tout ce qu'on veut, les amateurs de nouveautés se sont empressés de répandre une multitude presque infinie de journaux, ayant pour but d'attaquer au de mettre en doute les règles éternelles du vrai et du juste, de calomnier et de rendre odieuse l'Eglise et de distiller dans les âmes les plus pernicieuses doctrines.

» Ils ont bien vite compris quelle utilité, quels avantages ils pourraient retirer pour l'accomplissement de leurs desseins de la publication quotidienne de journaux qui, peu à peu, par le venin des erreurs, gâtassent les esprits, et, en excitant les mauvais appétits et flattant les sens, corrompissent les cœurs. Et ils ont si bien réussi, que l'on peut sans se tromper attribuer en grande partie le débordement des maux et le déplorable état de choses ou nous sommes arrivés, aux mauvais journaux.

» Aussi, puisque l'usage qui aujourd'hui a prévalu universellement a fait comme une nécessité de la publication des journaux, les écrivains catholiques doivent travailler à tourner au salut de la société et à la défense de l'Eglise ce que l'ennemi emploie au détriment de l'une et de l'autre. Quoique des écrivains catholiques ne puissent user de certains artifices et de certaines attractions auxquels recourent souvent leurs adversaires, ils peuvent toutefois rivaliser aisément avec eux par la variété et l'élégance de leurs écrits, comme aussi par la rapidité à donner les nouvelles. Bien plus, ils peuvent les surpasser par la somme des connaissances utiles, et surtout par la vérité que l'esprit désire naturellement, et dont la force, le prestige, la beauté sont tels qu'une fois apparue à l'esprit elle lui arrache sans peine, de gré ou de force, son assentiment.

» Mais ce qui contribuera beaucoup à ce résultat si désiré, c'est une manière d'écrire grave et tempérée, qui ne choque pas les lecteurs par l'exagération ou une aigreur intempestive, et qui ne sacrifie pas l'intérêt général aux vues d'un parti ou d'un intérêt privé.

» Nous pensons donc qu'avant tout vous devez avoir à cœur, comme nous avertit l'apôtre, *de dire tous la même chose et de n'avoir pas de schismes parmi vous, mais d'être parfaits dans le même sentiment et dans le même jugement* (1), adhérant avec un ferme assentiment de vos cœurs, aux doctrines et aux décisions de l'Eglise catholique.

» La nécessité de cette concorde apparaît d'autant plus que parmi les hommes mêmes qui sont comptés comme catholiques, il n'en manque pas qui ont la prétention de trancher à leur guise des questions publiquement controversées, même de la plus grande importance, qui touchent à la condition du Siége apostolique, et qui semblant penser autrement que ne peuvent le supporter la dignité et liberté du Pontife romain.

» Aussi importe-t-il beaucoup, afin de ne laisser aucune cause d'erreur, de rappeler à l'esprit des catholiques que la puissance suprême de l'Eglise, conférée par Dieu à Pierre et à ses successeurs pour maintenir dans la foi la famille du Christ tout entière et la conduire à l'éternelle béatitude du royaume céleste, d'après l'enseignement divin du Christ lui-même, doit revendiquer sa pleine liberté; et que précisément pour que cette autorité pût librement s'exercer sur toute la terre, la Providence divine a disposé les choses de telle sorte que, après les périlleuses vicissitudes des premiers temps, une souveraineté temporelle a été adjointe à l'Eglise de Rome, et que cette souveraineté temporelle a été conservée pendant une longue série de siècles au milieu d'innombrables changements et de chutes de royaumes.

» C'est pour ce motif, assurement très grave, comme souvent nous l'avons dit, et non par ambition de régner ou par avidité de commandement, que les Pontifes romains, chaque fois qu'ils ont vu qu'on violait cette souveraineté temporelle et qu'on y portait atteinte, ont regardé comme un devoir du ministère apostolique de concevoir et de défendre, dans la mesure de leurs forces, les droits sacrés de l'Eglise romaine. Nous mêmes, à l'exemple de nos prédécesseurs, nous n'avons pas manqué d'affirmer et de revendiquer ces mêmes droits, et nous n'y manquerons jamais.

« C'est pourquoi, vous, très chers fils, qui vous montrez très dévoués au siége apostolique et prêts à défendre sa cause, ne cessez pas avec un accord et un courage unanimes, dans vos discours et dans vos écrits, de combattre pour la nécessité d'un pouvoir sacré, destiné à protéger le libre exercice de la puissance spirituelle; et, l'histoire à la main, montrez que ce pouvoir a été établi et continué par un droit si légitime que personne n'ose prétendre que dans le monde, il en existe un supérieur ou même égal.

» Mais si quelqu'un, pour vous attirer la haine de la multitude, venait à dire que la souveraineté temporelle de l'Eglise romaine ne peut se concilier avec la fortune de l'Italie et la prospérité des Etats, répondez leur que, pour le salut et la tranquillité des peuples, rien n'est à craindre des pontifes romains, s'ils sont investis de la souveraineté: que rien n'est à craindre de l'Eglise catholique, si elle est en possession de la liberté. Car l'Eglise n'excite pas de séditions; bien plutôt, elles les arrête et les apaise; elle ne favorise pas les dissensions et les haines, mais elle les éteint par la charité; elle n'encourage pas la passion ou l'orgueil du pouvoir, mais, au contraire, elle y met un frein par la sévérité du jugement suprême et l'exemple du Roi des cieux. Elle n'empiète pas sur les droits de la société civile, mais elle les affermit; elle n'usurpe pas le gouvernement des Etats; mais s'acquittant religieusement du ministère apostolique qui lui a été confié par Dieu même, elle conserve dans leur intégrité les principes sur lesquels tout ordre est fondé, et qui font fleurir la paix, l'honnêteté, la civilisation.

« En ce qui regarde l'Italie, les monuments des temps anciens proclament que les pasteurs de l'Eglise romaine ont bien mérité de cette noble ville et des intérêts italiens; ils attestent en même temps que l'éclat qui brille sur Rome a pour origine la religion catholique : car Rome, *déesse, par le siége sacré du bienheureux Pierre, la tête de l'univers*; comme le disait saint Léon le Grand, préside plus par la *Religion que par la domination terrestre* (2).

Ajoutez à cela ce que personne n'ignore, que les Pontifes romains ont toujours mis leurs plus grands soins à favoriser les lettres et les sciences : à protéger les beaux-arts et à faire le bonheur des peuples qui leur ont été soumis, par un gouvernement juste et paternel. Dites enfin que l'Italie ne pourra jouir de la prospérité et d'une longue tranquillité tant qu'on n'aura pas pourvu à la dignité du Siége de Rome, et à la liberté du Souverain Pontife, comme tous les droits le réclament.

» Efforcez-vous, au moyen de vos journaux, de répandre dans le peuple ces vérités avec toutes celles qui peuvent profiter à la société religieuse et civile et soutenez les par la force de vos raisonnements; qu'un même amour, qu'une même pensée vous inspire tous : défendre la cause de l'Eglise, et combattre pour les droits du Pontificat romain.

» En luttant ainsi pour la justice, pour la religion, pour la liberté de l'Eglise, vous aurez assurément à supporter beaucoup de fatigues et de souffrances. Attendez-vous à souffrir bien des persécutions; mais gardez-vous de perdre courage, car il est d'un chrétien d'agir et de souffrir avec courage. Dieu, il n'en fait point douter, viendra en aide aux combattants en leur accordant de nombreux secours de sa grâce céleste.

» Pour que ces faveurs vous arrivent plus abondantes de jour en jour, et comme gage de notre bienveillance, nous accordons du fond du cœur la bénédiction apostolique à tous les écrivains de la presse catholique et à chacun d'eux en particulier.

» *Benedictio Dei*, etc. »

(1) I. Cor. I, 20.

(2) Serm. in. Mat. SS. Petri et Pauli.

SÉNAT

(Service télégraphique particulier)

Séance du 27 février

Présidence de M. Martel

La séance est ouverte à trois heures

M. Rhière lit le rapport sur le projet de loi relatif à l'amnistie des condamnés de la Commune.

Cette lecture ne soulève aucune marque d'approbation ou de désapprobation.

M. le Président dit que M. le ministre de la justice demande le renvoi de la discussion à demain.

Le renvoi est voté.

La séance est levée.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Service télégraphique particulier

Séance du 27 février 1879.

Présidence de M. Gambetta.

Dépôt de projets de lois

M. de Marcère, ministre de l'intérieur, M. Léon Say, ministre des finances, et M. Cochery, ministre des postes et télégraphes, déposent différents projets de lois.

Les inondés de la Gironde

M. Pierre Mitchell demande une augmentation de crédit pour les inondés de la Gironde.

L'élection de M. Gavini

M. Laisant dépose un rapport sur l'élection de M. Gavini. Ce rapport conclut à la validation.

La discussion est renvoyée à demain.

Le retour à Paris

La Chambre déclare l'urgence sur une proposition de M. Laroche-Joubert demandant que la Chambre décide qu'elle pourra siéger facultativement à Paris.

La batterie de Sainte-Adresse

La Chambre adopte en 2e délibération le projet de loi relatif à l'extension des servitudes de la batterie de l'Epi-de-Sainte-Adresse et au classement du fort de Montjoly et de la batterie de Gâvres.

La loi sur l'Etat-Major

L'ordre du jour appelle la 1re délibération sur le projet de loi précédemment adopté par le Sénat et relatif au service d'état-major.

Sur la demande du ministre de la guerre, la discussion est renvoyée à un mois.

Le phylloxera

La Chambre aborde la discussion de la proposition de loi, précédemment adoptée par le Sénat et relative aux secours à accorder par M. le ministre de l'agriculture et du commerce aux propriétaires dont les vignes auront été ravagées par le phylloxera.

La discussion des articles n'est pas décidée.

Les comptes de 1877

Sur la proposition de la commission de comptabilité, la Chambre accepte le règlement définitif des comptes de la Chambre des députés pour l'exercice 1877.

La séance est levée sans aucun incident.

LETTRES DE PARIS

(Correspondance particulière)

Paris, 27 février

Les renseignements sur les motifs de la campagne entreprise si inopinément par le prince Louis-Napoléon, sont très-contradictoires. Je dois, toutefois, signaler la version d'après laquelle le gouvernement anglais, sollicité par le nôtre, aurait exprimé le désir que le prince s'éloignât. On sait qu'actuellement, par suite des efforts constants de M. Waddington, une entente très-étroite existe entre Londres et Paris : cet éloignement serait un des fruits de l'accord. On fait remarquer, en outre, que le départ du prince Louis coïncide avec le voyage en France du prince de Galles, son ami et son principal protecteur en Angleterre; et l'on en veut conclure que le prince de Galles a quitté Londres pour n'avoir pas à intervenir dans les résolutions dont l'hôte de Camden-Place a été l'objet.

J'avoue avoir peine à croire que M. Waddington ait commis la..... naïveté de grossir, par une persécution de cette espèce, l'importance du prince Louis.

On assure que M. Rouher avait fait de grands efforts pour que la lettre que lui a écrite le prince ne fût pas publiée. Il était opposé au dessein un peu singulier qu'elle annonce.

Les personnes de l'entourage intime de M. de Marcère assurent que celui-ci restera au ministère de l'intérieur, quoi qu'on fasse pour l'en déloger.

Le bruit court dans un certain monde officieux que le remplacement de M. Albert Gigot et la réorganisation de la préfecture de police avec des chefs de services républicains, vont être le point de départ d'un travail très-actif contre les hommes des anciens partis. Il paraît que M. Gigot était trop impartial et trop modéré pour accomplir la besogne qui se prépare et qui ne se bornera pas, dit-on, à une simple surveillance. Ainsi l'on aura attaqué la préfecture sous prétexte qu'elle s'occupait trop de politique, et c'est un rôle surtout politique qu'on se propose de lui faire jouer.

Dans le même ordre d'idées, on prétend qu'il y a connexité étroite entre le projet de mise en accusation des ministres du 16 mai et les affaires de la préfecture. Cela est dit en termes assez vagues, mais enfin, on croit comprendre que les meneurs espèrent obtenir de la police mise en leurs mains des armes décisives contre les cabinets de Broglie et de Rochebouët,

Vous remarquerez dans l'*Officiel* que le major Labordère, qui s'est rendu célèbre par un acte d'indiscipline et qui avait été mis en non-activité par le ministère du 16 mai, est nommé chef de bataillon. Voilà comment le ministre de la guerre entend faire respecter la discipline dans l'armée.

On lit dans le *Monde* :

« On a beaucoup parlé de la grossièreté de M. Gambetta à la tribune. Voici un exemple de sa tenue dans les salons.

» Il y a trois jours, dans une soirée à laquelle il était invité, M. Gambetta, renversé sur un fauteuil, s'écriait avec un geste superbe : « Présentez-moi les femmes des députés ! »

« M. Gambetta joue-t-il au Sultan ?»

Les projets attribués à la majorité républicaine et radicale jettent dans le monde financier le beau désarroi sur lequel vous êtes renseigné par les soubresauts de nos fonds publics. D'autre part, la procédure gouvernementale et parlementaire — puisque c'est aujourd'hui une seule et même chose — continue à compromettre de la façon la plus triste, les intérêts économiques du pays. Les journaux les plus dévoués au régime actuel sont forcés de reconnaître la gravité et le caractère menaçant des grèves qui recommencent, notamment dans l'Est. Mais ce qu'ils n'avouent pas, c'est la désillusion des classes ouvrières, la conscience qu'ont ces classes du rôle de dupes qu'on leur a fait jouer au profit des hommes maintenant arrivés.

L'excellente *Gazette* de Nancy nous apporte, à ce sujet, des renseignements que la presse soi-disant libérale et indépendante, se gardera bien de reproduire. La scène est à Cornimont, où la grève, comme on sait, existe, dans toute sa beauté, et l'un des délégués envoyés par les grévistes au préfet lui tient ce discours, certifié authentique par notre confrère :

« D'où vient donc, M. le préfet, que » maintenant on nous diminue si fort » notre salaire ? Depuis deux ans, on » nous berce de belles espérances. A » l'occasion des élections pour la Cham-

---

Feuilleton du *Journal de Roubaix* DU 1er MARS.

— 27 —

LA CROIX DE MOUGUERRE

PAR

CLAIRE DE CHANDENEUX

XVI

(SUITE)

Elle avait conscience de plus donner qu'elle ne recevait, cependant ; mais elle attribuait le silence absolu d'Etienne à la réserve exagérée d'un homme délicat et ne désespérait nullement de desceller ses lèvres muettes.

Ce n'était ni vanité, ni présomption ; c'était confiance et candeur.

— Je serai si bonne si dévouée, si aimante, pensait-elle, qu'il ne pourra se défendre de m'aimer bientôt autant que moi. Il oubliera que je ne suis pas jolie en me voyant empressée à lui être agréable. Il regardera le cœur... et le cœur de Marie-Anne vaut mille fois mieux que son visage.

Un mois de bonheur avait suffi pour faire épanouir la quiétude, l'espérance dans cette enfant morne et désolée.

Un souffle doux et chaud avait passé sur cette petite âme pour en dégager les parfums inconnus.

Etienne n'aurait eu qu'à se pencher pour les respirer dans leur fraîcheur juvénile, et peut-être eût-il été enivré de cette exquise pureté.

Mais Etienne ne cherchait dans ce prochain mariage ni sourir ni parfum ; il voulait trouver que l'austère plaisir du devoir accompli sans défaillance.

La veille du jour fixé, le jeune homme reçut du général commandant la 1re brigade du 3e corps d'armée la transmission d'un ordre ministériel qui le plongea dans une véritable stupeur.

Au moment où la commission, composée d'officiers supérieurs d'artillerie, allait s'embarquer pour assister, à Rhode-Island, aux expériences d'un nouveau canon américain d'une prodigieuse portée, dont toute l'Europe se préoccupait à juste titre, le président de la commission avait senti la nécessité d'adjoindre un autre rapporteur à celui qui avait été primitivement désigné.

M. le lieutenant de Vambry, proposé au choix du ministre, devait rejoindre la commission sans perdre un instant, par les voies les plus rapides, au Havre, où le transport transatlantique *la Seine* était en partance.

Le général, ami particulier de Mme de Vambry, ajoutait avec bienveillance que ce choix, flatteur pour le jeune officier, présageait de futures distinctions qui consoleraient la mère et la nouvelle épouse d'une séparation si prompte.

Vraiment ? sourit le lieutenant, dont le cœur battait plus vite qu'il ne l'eût souhaité; me laisseront-ils le temps de me marier ?

Comment annoncer cette nouvelle à Marie-Anne ? Ignorante des impérieuses obligations militaires, croirait-elle à ce départ forcé, à cette impossibilité d'atermoiement? Ne verrait-elle pas dans cette coïncidence déplorable je ne sais quelle velléité de se soustraire à une vie de famille acceptée sans enthousiasme ?... qui sait même si elle ne soupçonnerait pas ?...

Etienne n'osa point achever sa pensée. Un éclair l'avait ébloui. Cet ordre, arrivé quinze jours plus tôt, huit jours peut-être, c'était la liberté !

Mme de Vambry arriva, vit l'ordre et fondit en larmes. Elle était bien trop véritablement mère pour se consoler du départ de son fils avec la perspective d'un troisième galon sur le bras. Une belle croix sur la poitrine eût mis plus de baume sur la plaie.

Son orgueil était, certes, ravi, mais ses lèvres avides ne rencontraient plus de longtemps la chère tête sous ses baisers !

— Songeons à Marie-Anne, dit Etienne pour arrêter cette effusion désolée.

— Je l'avais oubliée ! mon Dieu ! dit la veuve. Il te faudra donc laisser la pauvre petite ?... Bientôt, dis ?

— Oui, mère, bientôt.

— Quel jour ?

— Je devrais partir aujourd'hui.

— Tu es fou !... aujourd'hui ?...

— L'ordre dit : sans retard.

— J'entends bien, mais...

— Je partirai dans deux ou trois jours.

— Mais cela ne se sera jamais vu !

— Dans le militaire, tout se voit.

— Oh ! je vais prévenir Marie-Anne. Une émotion peut lui faire beaucoup de mal.

— Voulez-vous me laisser ce soin, ma mère ?

— Toi ?

— Il me semble que je le dois.

— Mais, mon pauvre ami, tu ne sauras pas persuader à cette enfant, qui t'aime, qu'il existe une autorité capable de t'arracher d'auprès d'elle au lendemain de ton mariage !

— Vous savez bien qu'elle a confiance en mes paroles.

— Tes paroles vont lui paraître insensées.

— Vous me disiez, hier, que j'avais la clé de son cœur.

— Eh bien ! va, et quoi qu'elle puisse souffrir en apprenant la vérité, elle ne souffrira pas plus que ta mère.

Marie-Anne était dans le parc, occupée, en compagnie de Gracieuse, à parer joyeusement le kiosque rustique où devait avoir lieu le déjeûner.

Fidèle aux souvenirs, la jeune fille aimait aussi ce *retiro* pittoresque, où elle s'était assise près d'Etienne le jour même où il demanda sa main.

L'avait-il demandée ?... de lui-même ?... par entraînement ?... Marie-Anne ne se répondait jamais à cette indiscrète interrogation qui parfois traversait son esprit ; une chose sûre, la seule importante, c'est qu'il avait approuvé sa mère. Que faisait tout le reste à l'heureuse fiancée ?

Gracieuse possédait l'art des décorations champêtres. Celle qu'elle ébauchait autour des supports moussus du kiosque s'annonçait originale et neuve.

C'étaient de grands bouquets montagnards où dominaient les blanches fleurs des prairies, et desquels s'élançaient comme une ardente flamme, les gerbes rouges des glaïeuls.

La Basquaise, qui connaissait si bien toutes les vertus des fleurs, devait en avoir également appris le langage.

Sans le comprendre, Etienne fut impressionné par le choix de ces gerbes brillantes tranchant avec violence sur la moisson immaculée.

Depuis le rapide dialogue échangé entre eux, Gracieuse et l'officier ne s'étaient revus que devant témoins. L'un et l'autre semblaient avoir épuisé en quelques paroles tout ce qu'ils pouvaient avoir à se communiquer de sentiments.

Suivant sa coutume, en le voyant approcher du kiosque, la jeune Basque voulut s'en éloigner.

Il ne lui en laissa pas le temps, la salua d'un sourire grave, prit le bras de Marie-Anne surprise et l'emmena doucement.

— Vous avez donc de bien grands secrets à me dire ? demanda-t-elle avec un enjouement qui allait bien à ses yeux clairs.

— Des secrets qui exigent une Marie-Anne bien raisonnable pour les entendre.

— On tâchera de devenir sérieuse comme les Chinois de notre paravent !

— Croyez-vous, chère mademoiselle, que mon métier me soit cher... plus cher que votre bonheur ?

— Vous l'aimez, dit-elle; mais plus que mon bonheur, je ne le crois pas.

— Et vous avez raison. Si j'avais à choisir entre les deux, vous savez donc bien de quel côté je pencherais ?

— Oui, j'espère le savoir.

— Mais entre l'honneur militaire et vous ?

— Oh ! vous n'avez pas cette alternative à me montrer ? fit-elle en palissant.

Il serra sa main et, la regardant avec une émotion sincère :

— Si, ma pauvre Marie-Anne !

— Dites-moi tout. Qu'y a-t-il ?... je suis forte !

Elle s'appuyait à son bras pour ne pas chanceler.

— Je vais vous conduire à l'autel demain, Marie-Anne, et deux jours après.... après-demain peut-être... je dois vous quitter pour obéir à un de ses ordres militaires qui ne se discutent pas.

Les deux petites mains s'incrustèrent dans le bras qui la soutenait.

— Pour longtemps ? balbutia-t-elle.

— Je l'ignore.

— Faudra-t-il compter votre absence par jours... par semaines... ou par mois ?

— Je vais en Amérique pour les expériences balistiques dont tous les journaux ont parlé.

— Alors, ce sont des mois ! gémit la pauvre fille.

Son cœur gonflé éclata brusquement. Elle cacha ses yeux dans ses doigts tremblants à travers lesquels coulèrent ses larmes.

Troublé, mécontent et triste, Etienne, avec une délicatesse infinie, entreprit de relever cette douce nature qui ployait sous le faix.

Il expliqua les ordres implacables, les conséquences d'un retard volontaire, l'honneur compromis et la carrière perdue.

(A suivre).